

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 29  
Votants : 33  
Procurations : 4

L'an deux mille douze  
le vingt cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le :

Convocation du Conseil Municipal en date  
du : 15/06/2012

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Marie-Anne CAMBON-BONAVITA qui a donné procuration à Mme Sylvie DREVES, Mme Virginie GOURVENNEC à Mme Martine BIZIEN, Mme Gaële MALGORN à M. Damien DESCHAMPS, M. Francis THERY à M. Jacques LE BRIS.

Affichage en date du : 15/06/2012

Publication de la présente en date du :

Secrétaire de Séance : Mme Sandrine JEFFROY

Réception en préfecture :

N° 2012-06-09

## Objet : Bilan foncier – Budget annexe lotissement Lannilis - exercice 2011.

Monsieur Damien Deschamps, adjoint au maire délégué aux finances, rappelle au Conseil municipal que l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

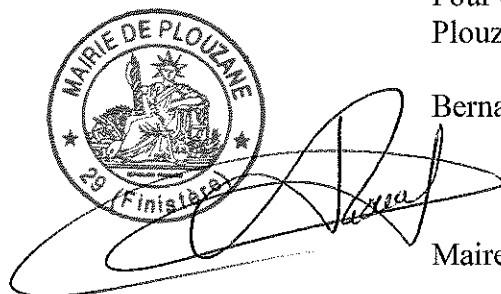
Pour l'exercice 2011, le lotissement « éco-village de Lannilis » a donné lieu à des cessions de terrains viabilisés. Ces cessions sont répertoriées dans le tableau ci-après :

n° de lot	Date de cession	Nom de l'acheteur	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de cession HT
1	02/08/2011	LAMOUR Serge et Sylvie	496	37 576,96 €
2	06/08/2011	LOSSOUARN Myriam	415	31 440,40 €
4	16/08/2011	FLOCH Magali	474	35 910,24 €
28	02/08/2011	POULMARC'H Armelle	239	18 106,64 €
29	01/08/2011	NICOLAS Pascal	309	23 409,84 €
36	09/08/2011	CORFEC Stéphanie	439	33 258,64 €
37	26/08/2011	BIZET - TERRIOT Pascale	464	35 152,64 €
38	26/08/2011	BALANCHE Abel et GERNEZ Caroline	556	40 454,56 €
40	16/08/2011	PENNEC David	553	40 236,28 €
41	06/08/2011	CAMPOS Humphrey et Audrey	519	37 762,44 €
42	20/09/2011	CAUCHOIS Gwenaël	496	37 576,96 €
43	06/08/2011	GAUTHIER Arthur	665	50 380,40 €

Il est proposé au Conseil municipal d'en prendre acte.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, en prend acte.

Pour extrait conforme,  
Plouzané, le 26 juin 2012



Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20120626-delib2012-06-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2012

Publication : 29/06/2012

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

